

(Essonne)

**Arrêté n° 2023/107**  
**Portant réglementation du fonctionnement de l'éclairage public**

Le Maire de la commune de Bouray-sur-Juine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1 et suivants,

Vu la loi modifiée 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, départements et Régions,

Vu l'arrêté du Maire n° 2020-43 du 21 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur Georges LEVIER, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, pour traiter l'ensemble des affaires communales concernant l'aménagement du cadre de vie, les travaux et la sécurité,

Considérant la politique du conseil municipal en faveur de la préservation de l'environnement,

Considérant qu'il est nécessaire de réduire la durée de l'éclairage public afin de respecter l'horloge biologique de toutes les espèces, de réduire nos consommations d'énergie et de lutter contre la pollution lumineuse,

Considérant que les lumières des candélabres consomment de l'énergie et sont responsables des émissions de gaz à effet de serre, et rompent l'alternance naturelle du jour et de la nuit, source de perturbation pour la santé humaine, de la biodiversité et des espèces en général,

Considérant le caractère rural de la commune et l'absence d'activités économiques nocturnes,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer en la matière,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'éclairage public des voiries sera éteint toutes les nuits et sur l'ensemble du territoire communal de 23h00 à 5h30 durant la période hivernale.

**Article 2 :** Durant la période estivale l'éclairage public ne sera pas mis en service sauf dérogation. Les dates seront communiquées sur les réseaux afin d'avertir les bouraysiens.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Les Services Techniques de la Communauté de Communes « Entre Juine et Renarde,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lardy,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale Intercommunale « Entre Juine et Renarde »,
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Lardy,
- L'UTD Sud,

Fait à Bouray-sur-Juine, le 13 novembre 2023

Pour le Maire et par délégation  
Georges LEVIER  
Adjoint au Maire

